

**Résultats de la consultation publique autour
du dit "statut d'artiste" menée entre août et
novembre 2020**



"Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude."

Albert Camus (cité par répondant-e 331)

Introduction

Voici les résultats issus d'une consultation qui a été initiée sous forme d'un questionnaire, lancé le 12 août 2020 initialement sur Facebook via les groupes "Entraide statut artiste" et "Conseildead", et relayé par différentes fédérations et par mails.

554 personnes ont répondu à ce questionnaire à la date du 30 novembre 2020, date à laquelle nous clôturons les résultats.

Ce questionnaire avait été élaboré par un groupe de travail sur le "statut" au sein du groupe F(s), afin que les voix des principales personnes concernées soient entendues. En effet, beaucoup de travailleurs.euses du secteur culturel ne sont pas syndiqués.e.s ou affiliés.e.s à des fédérations professionnelles. Et ni les syndicats ni les fédérations n'avaient mis en place de consultation.

Le formulaire est disponible ici: <https://framaforms.org/questionnaire-statut-dartiste-en-belgique-1597240591>

Le groupe de travail de F(s) a missionné le groupe "protection de l'intermittence" interfédéré (aujourd'hui l'UPAC-T) pour décortiquer ce questionnaire.

Emilienne Tempels (F(s) et UAS) a coordonné cette analyse à laquelle ont pris part Christian Halkin (ATPS), Fabian Hidalgo (FACIR), Violette Pallaro (CCTA) et Tanguy Roosen (SACD).

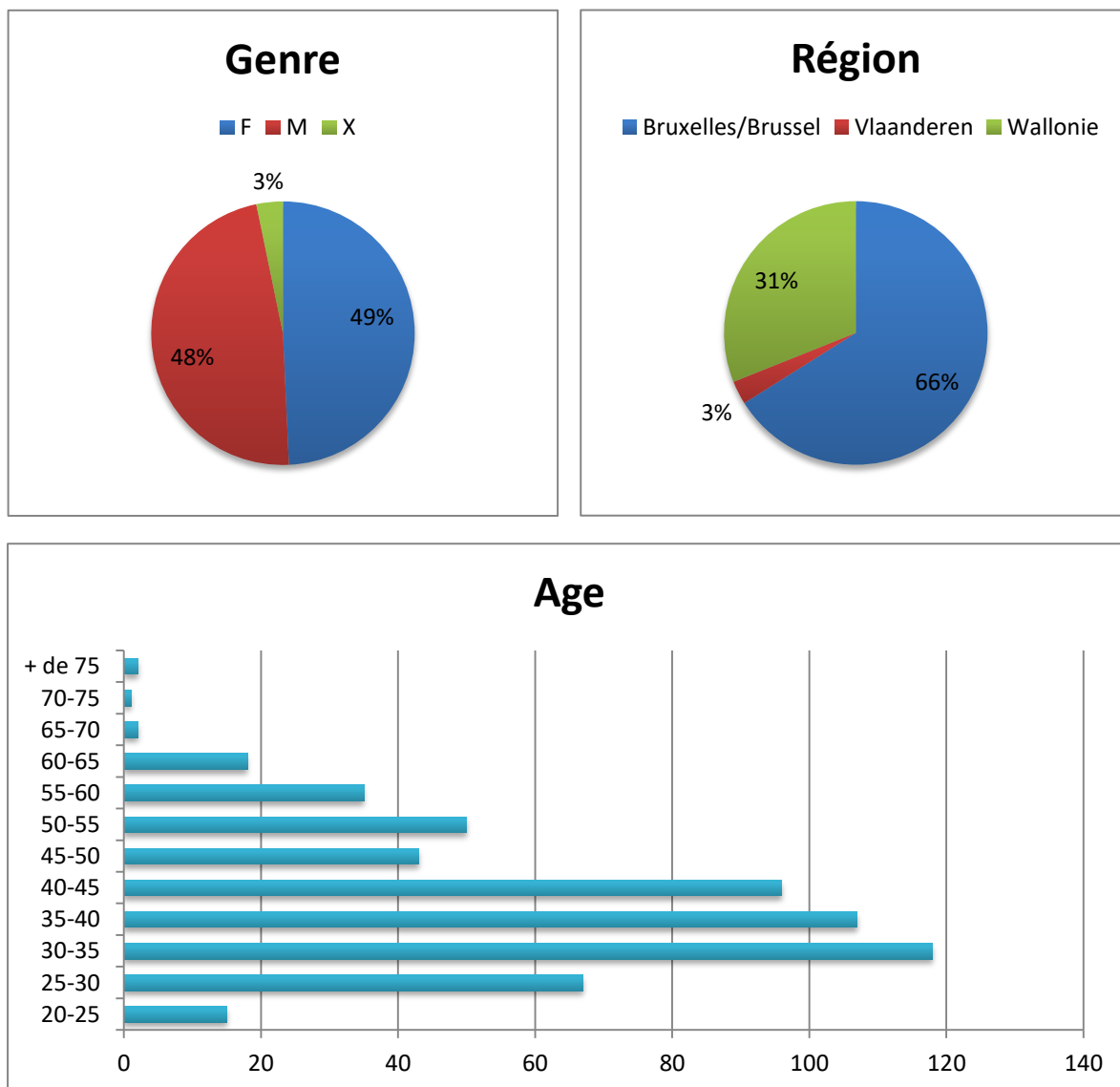
Contact: emilienne (at) collectifs.net

Table des matières

1. DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES RÉSULTATS: DESCRIPTION DES RÉPONDANT.E.S	4
1.1 Caractéristiques sociodémographiques	4
1.2 Affiliation	5
1.3 Formation	5
1.4 Profil professionnel artistique	6
2. DONNÉES SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES RÉPONDANT.E.S	7
3. PART DU BÉNÉVOLAT ARTISTIQUE PRATIQUÉ	9
4. CONSTATS SUR LA SITUATION ACTUELLE ET PROPOSITIONS POUR UNE AMÉLIORATION OU DES MODIFICATIONS DU STATUT	10
4.1 Obtention du “statut”	10
4.2 Renouvellement du “statut”	11
4.3 Propositions d'amélioration du système actuel où qui puissent être intégrées à un autre système le cas échéant	12
4.4 Tensions avec les institutions (ONEm, syndicats, commission artiste, fédérations...)	12
4.5 Propositions alternatives au système de chômage	13
4.6 A propos des contrats actuels	14
4.7 Subventions, financement	15
5. TÉMOIGNAGES	16
6. PERSONNES RESSOURCES	35

1. Données chiffrées sur les résultats: description des répondant.e.s

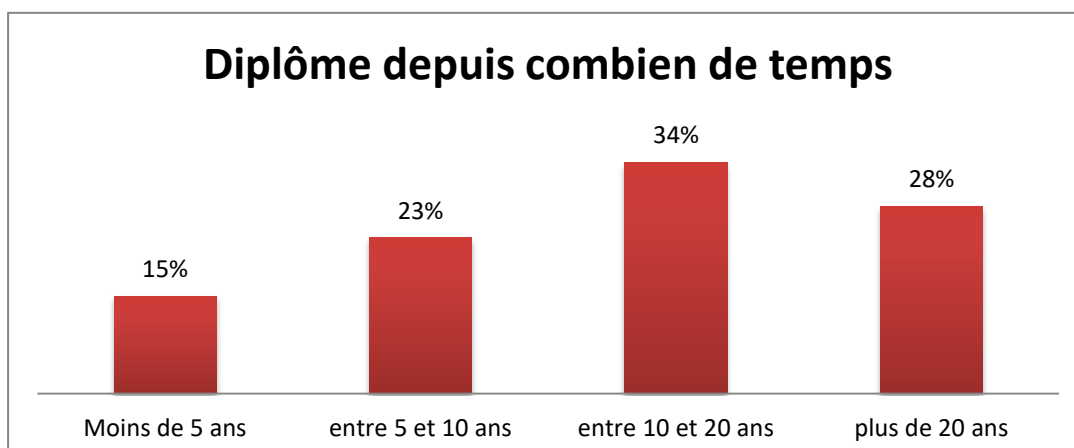
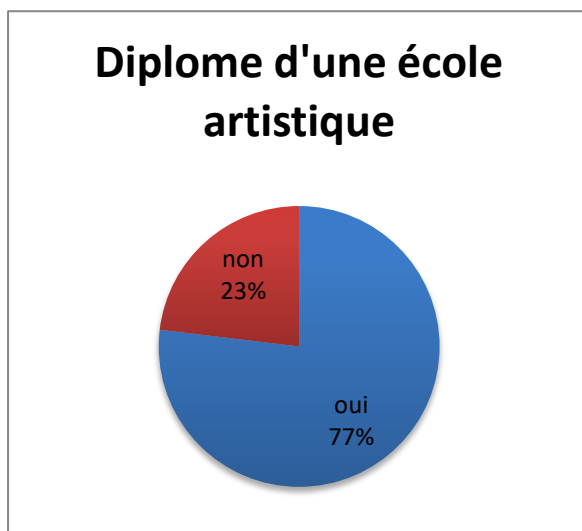
1.1 Caractéristiques sociodémographiques



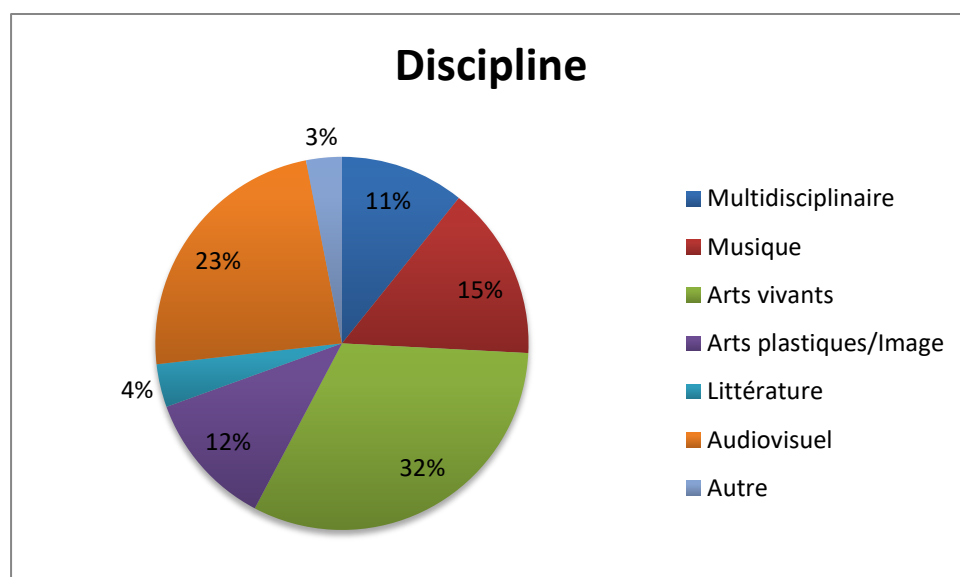
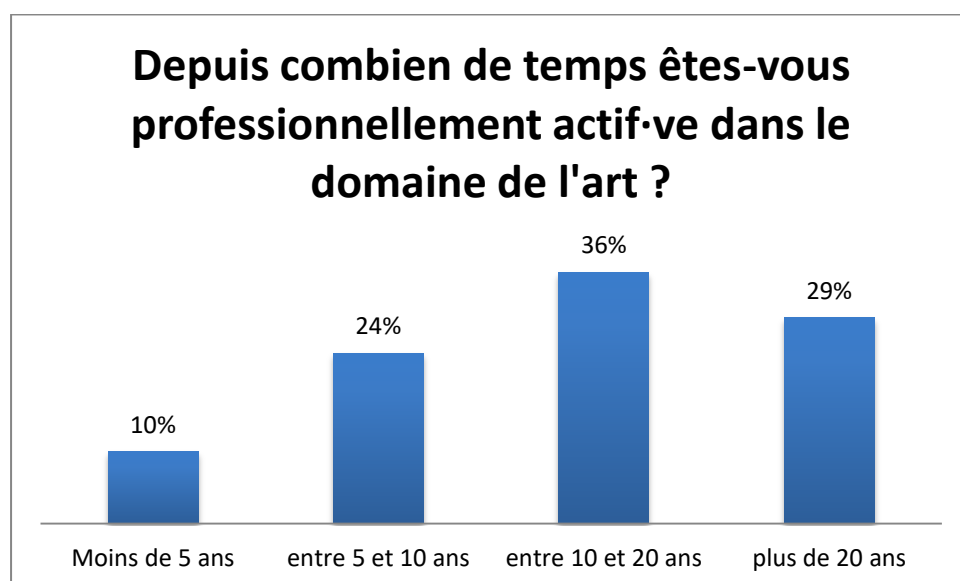
1.2 Affiliation



1.3 Formation

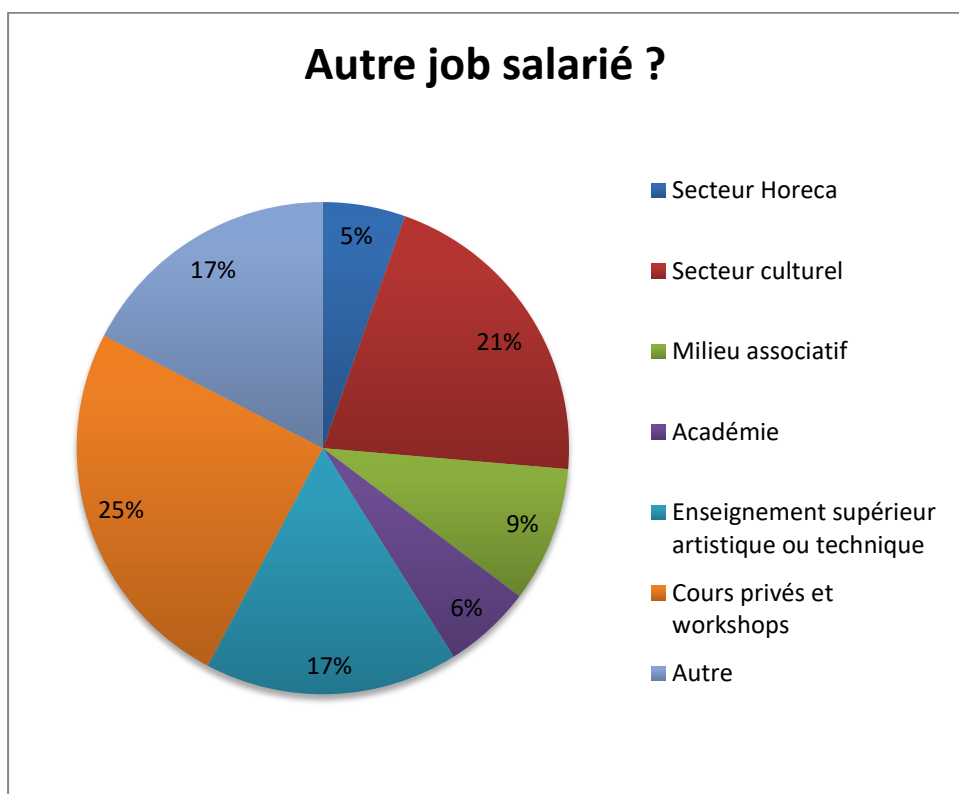
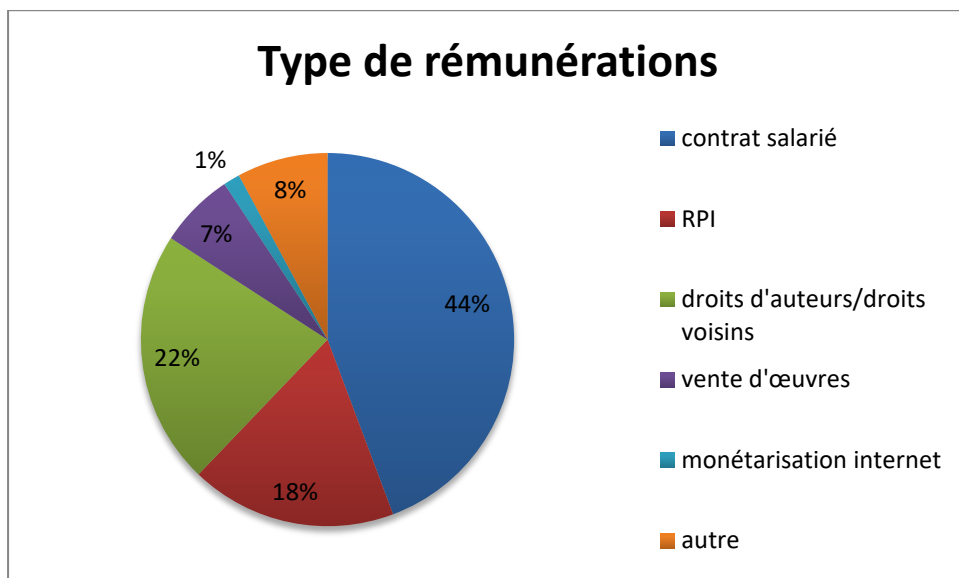


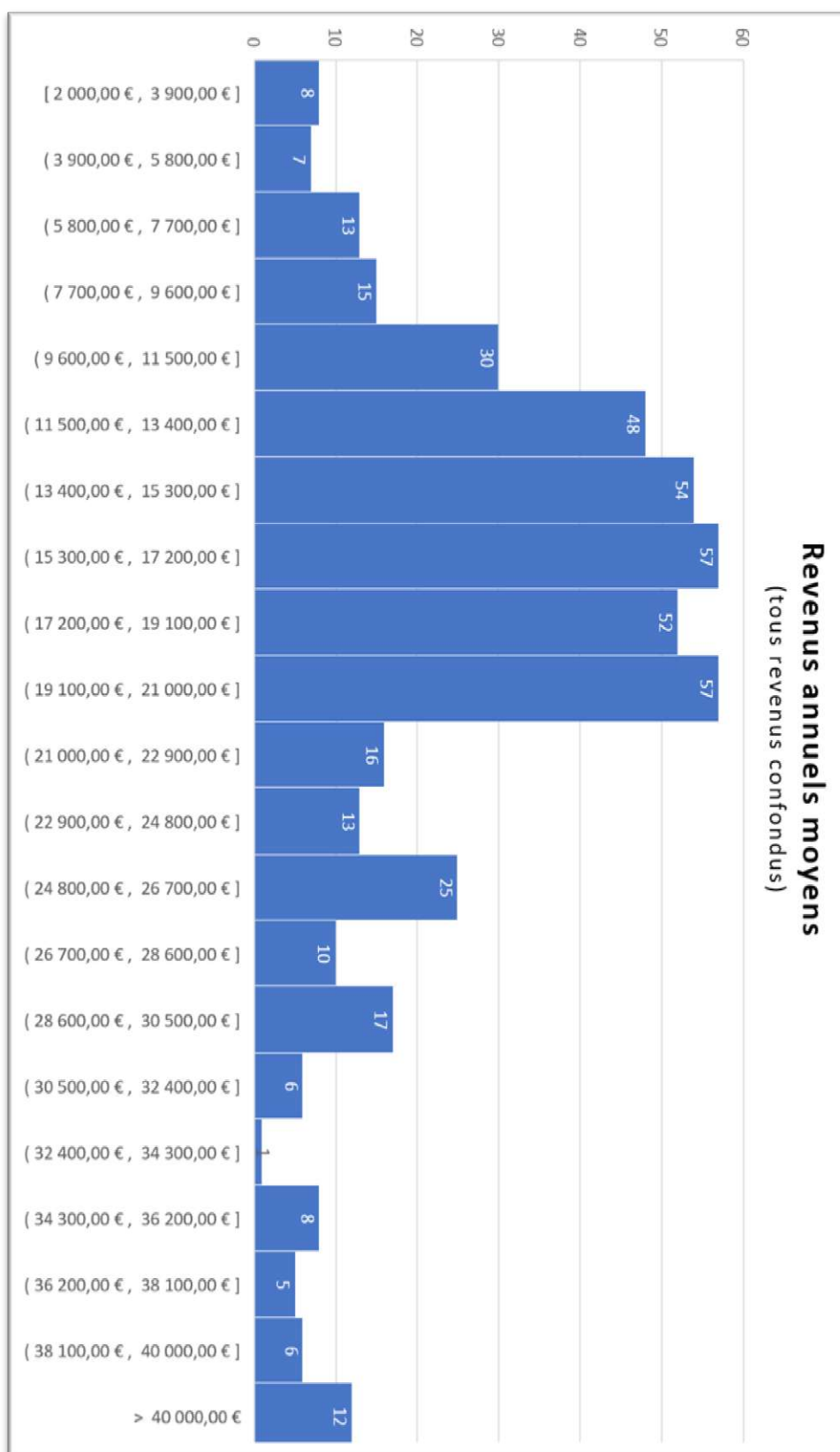
1.4 Profil professionnel artistique



Les répondant.e.s ont précisé leur activité au sein de ces disciplines générales (musique classique; musique nouvelle; sculpture/modelage; peinture/dessin; BD-illustration; photo; art video; photo; graphisme/design; installation; mode; performance; sculpture; cirque/arts forains; théâtre ; danse; cinéma; radio; autre). Nous pouvons vous envoyer ces détails sur demande.

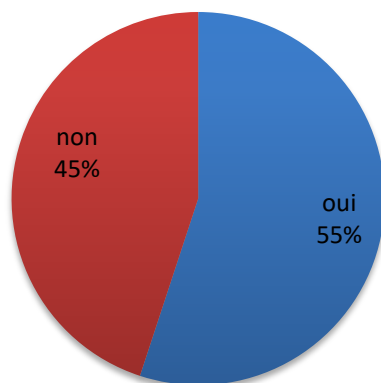
2. Données sur les rémunérations des répondant.e.s



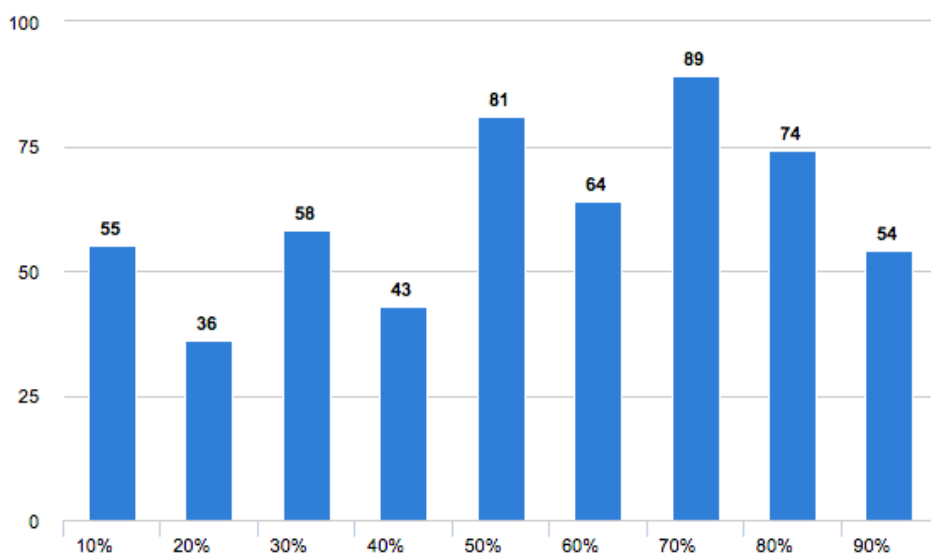


Revenu annuel moyen: 18 734,75€
Revenu annuel médian: 17 200 €

Avez-vous le dit "statut d'artiste" ?



3. Part du travail artistique non-rémunéré



En abscisse, le pourcentage de travail non rémunéré ; en ordonnée, le nombre de répondant.e.s

Nous n'avons pas relevé toutes les tâches qui relèvent du bénévolat artistique qui ont été formulées par les répondant.e.s . Nous pouvons vous fournir la très longue liste si cela vous intéresse.

4. Constats sur la situation actuelle et propositions pour une amélioration ou des modifications du statut

Ces propositions sont issues des champs libres suivants:

- Avez-vous des éléments à ajouter concernant les constats (positifs ou négatifs) que vous faites de la/votre situation actuelle?
- Pensez-vous qu'il faille modifier les conditions d'accès à la non-dégressivité du chômage? Si oui, en quels termes? Expliquez.
- Pensez-vous qu'il faille modifier le renouvellement annuel de la non-dégressivité du chômage? Si oui, en quels termes? Expliquez.
- Pensez-vous qu'il faille sortir le "statut" du système chômage? Si oui, comment? Expliquez.
- Sachant que le "statut" va être remis prochainement sur la table au niveau politique... Si vous voulez ajouter quelque chose, c'est ici! Merci de votre participation!

Les réponses à ces questions étaient facultatives, tout le monde n'y a pas répondu. Le nombre de personnes qui adhère à une idée n'est donc pas forcément un facteur déterminant pour qu'une idée soit judicieuse. Nous vous l'avons mentionné à titre purement indicatif. Certaines de ces propositions sont contradictoires, mais nous avons eu le souci d'y accorder la même importance.

Nous citons quelques fois des phrases courtes de répondant.e.s, et vous invitons d'autrefois à aller consulter dans les témoignages plus longs, avec leur référence.

Nous avons regroupé les propositions par catégories.

Notez que si vous souhaitez un éclairage particulier concernant certaines propositions, il nous est possible de vous mettre en contact avec la.es personne.s qui aurai.en.t émis ces idées, avec leur accord préalable.

4.1 Obtention du "statut"

- L'admissibilité est quasi impossible, il est impératif d'en faciliter l'accès (189 personnes)
- L'admissibilité et le renouvellement devraient se faire sur base de "l'art/le travail produit"(rémunéré ou non) devant une commission composée d'artistes/technicien.ne.s (et pas via des éléments financiers ou des jours cochés) (37 personnes)
[Témoignage 5](#); [Témoignage 12](#); [Témoignage 15](#); [Témoignage 17](#); [Témoignage 25](#)
- L'admissibilité devrait se faire directement sur base de la formation / à la sortie des études/ valoriser les diplômes (15 personnes)

- Prise en compte des autres emplois dans les calculs: enseignement, interims, journées de répétitions, publicité, coaching (18 personnes)
[Témoignage 4](#); [Témoignage 11](#)
- Étendre la non-dégressivité à l'ensemble de la population et pas seulement aux artistes (ne pas augmenter le fossé entre les artistes et les autres) (15 personnes)
- Prise en compte des différentes réalités des secteurs/disciplines pour l'accès et renouvellement (14 personnes)
- Limiter l'accès au statut aux seul.e.s travailleur.euses du secteur artistique (3 personnes)
- Un statut pour les maquilleur.euse.s (5 personnes)
- Ne plus bénéficier de la non-dégressivité (1 personne)
- Pouvoir changer de "code à l'onem" passer d'une autre profession à artiste et ne pas avoir à prouver autant de jours (1 personne)
[Témoignage 23](#)

4.2 Renouvellement du "statut"

- Il faut que ce soit moins de 3 contrats (12 personnes)
"revenir à 1 contrat symbolique comme avant"
- Garder les 3 contrats actuels (70 personnes)
[Témoignage 11](#)
- Augmenter le nombre de jours requis (60 personnes)
"en prouvant entre 10 et 20 jours/an"
"6 ou 7" "15 maxi" "une douzaine"
[Témoignage 12](#)
- Moyenne pour renouveler le statut sur 3 ou 5 ans (7 personnes)
[Témoignage 10](#)
- Renouvellement annuel automatisé (3 personnes)

4.3 Propositions d'amélioration du système actuel ou qui puissent être intégrées à un autre système le cas échéant

- Prise en compte du travail hors contrats pour accéder et renouveler son "statut" // valorisation travail non-salarié/ non rémunéré (63 personnes)
[Témoignage 2](#); [Témoignage 3](#); [Témoignage 10](#); [Témoignage 20](#); [Témoignage 22](#)
- Augmenter / indexer l'allocation de chômage actuelle (18 personnes)
"entre 1300 et 1500€" // "entre 1500 et 1800€"
- Valoriser l'ancienneté (avoir une allocation plus élevée avec l'âge/l'expérience) (7 personnes)
[Témoignage 11](#); [Témoignage 15](#)
- Même allocation pour tou.te.s / pas de différence d'accès en fonction de l'âge (6 personnes)
- Suppression du statut de cohabitant (4 personnes)
- Adaptation du montant du statut en fonction des revenus gagnés (3 personnes)
- Suppression du plafond des rémunérations à la tâche (et donc la suppression postérieure de journée de chômage) (2 personnes)
- Pouvoir bénéficier des allocations d'attente jusqu'à 30 ans (1 personne)
[Témoignage 14](#)

4.4 Tensions avec les institutions (ONEm, syndicats, commission artiste, fédérations...)

- Méconnaissance et incompétence des syndicats, d'Actiris, du Forem, de l'ONEm (27 personnes)
"Plutôt que de faire un contrôle sur les recherches d'emploi, j'imaginerais un système de mentorat et d'accompagnement afin de cheminer vers de meilleures conditions de création, de diffusion permettant aux artistes plus d'autonomie dans la totalité de leur parcours"
[Témoignage 11](#)
- Il faut arrêter les contrôles de recherche d'emploi Onem / Actiris / Forem (22 personnes)
[Témoignage 10](#) ; [Témoignage 22](#)
- Désir de lien entre les fédérations professionnelles, d'horizontalité dans le secteur (10 personnes)

- La commission artiste est trop restrictive et devrait être composée uniquement d'artistes et technicien.nes, rémunéré.e.s. Faciliter la délivrance la carte artiste et du visa artiste (3 personnes) "depuis 2019 non délivré aux modèles d'art, aux maquilleur.euses, aux DJ, aux créateur.ices de jeux vidéos; aux métiers techniques..."

[Témoignage 9](#)

- Problème quand on est artiste multidisciplinaire pour l'onem (2 personnes)

4.5 Propositions alternatives au système de chômage

- Sortie du système actuel souhaitée (172 personnes)

Il est à noter que le grand nombre de résultats est souvent un simple "oui" à la question "Pensez-vous qu'il faille sortir le "statut" du système chômage? Si oui, comment? Expliquez." La question était orientée.)

[Témoignage 21](#)

- Rester dans le système chômage (37 personnes)

"Si l'on sortait le "statut" du système chômage, ça pourrait contribuer à ce que les artistes soient encore plus perçus comme une "caste", une élite de privilégiés"

[Témoignage 2](#)

- Salaire à vie – Friot (32 personnes)

- Revenu universel (15 personnes)

- Salaire de base (6 personnes)

[Témoignage 8](#)

- Statut de chercheur.euse / fonctionnaire de l'État (12 personnes)

"Cependant je ne suis pas sûre que le statut actuel des chercheur.euse.s soit idéal (forte compétitivité dans le milieu de la recherche, contrats précaires, etc.)."

[Témoignage 13](#)

- Peur que le changement rende le statut moins accessible (5 personnes)

[Témoignage 1](#), [Témoignage 23](#)

- Si changement de système, que ceux qui ont le "statut" entrent automatiquement dans le suivant (1 personne)

- Création d'une coopérative/ une caisse de financement séparée, mutualisée et solidaire (4 personnes)

[Témoignage 18](#)

- S'inspirer du système français (10 personnes)

- Ne pas se baser sur le système français (9 personnes)

[Témoignage 11](#)

- Adoption / transposition du statut québécois (1 personne)

4.6 À propos des contrats actuels

- Les contrats actuels sont sous-rémunérés (14 personnes)

"Rude concurrence, certain.e.s acceptent des missions mal payées et cela devient un standard."

"Tout le monde est payé sur un projet sauf celui qui est en bout de chaîne, l'artiste."

"La RTBF sous-paie, avec des RPI !!"

[Témoignage 6](#), [Témoignage 7](#), [Témoignage 9](#), [Témoignage 19](#)

- Création d'un bureau d'aide pour les démarches des artistes (9 personnes)

- Il faut pouvoir cumuler droits d'auteurs/droits voisins et les allocations de chômage (7 personnes)

[Témoignage 16](#)

- Les pourcentages perçus par SMART et les BSA sont trop élevés (7 personnes)

- Que les contrats artistiques soient moins taxés (4 personnes)

[Témoignage 7](#)

- Les femmes ont moins de travail salarié, elles ont donc plus de difficultés que les hommes à l'obtention et au renouvellement (4 personnes)

[Témoignage 4](#), [Témoignage 11](#), [Témoignage 25](#)

- Supprimer le plafond des rémunérations à la tâche (et donc la suppression postérieure de journées de chômage) (1 personne)

- Décumul des rémunérations

"un directeur ne devrait pas être payé en plus pour ses prestations artistiques" (1 personne)

- Prise en compte des périodes de maternité et grossesse (1 personne)

- Trouver des mécanismes pour limiter le "star-system" (2 personnes)

- Prise en compte des frais de matériaux (1 personne)

- Mise en place d'un meilleur système pour les pensions (1 personne)

- Création d'un organisme qui centralise tous les castings + les offres d'emploi événementiel / spectacle vivant / producteurs (1 personne)

[Témoignage 10](#)

- Supprimer les RPI (1 personne)

4.7 Subventions, financement

- Refinancement de la culture (13 personnes)

[Témoignage 9](#); [Témoignage 12](#)

- Caisse séparée pour les secteurs culturels et artistiques (10 personnes)

[Témoignage 18](#)

- Faire en sorte que les artistes belges soient reconnus en Belgique (9 personnes)

[Témoignage 11](#); [Témoignage 19](#)

- Avoir accès à de la formation continue gratuite (4 personnes)

- Être payé quand on participe aux instances d'avis, commissions, etc. (3 personnes)

- Création d'un réseau de mécénat/bourses (2 personnes)

- Faciliter l'accès du public aux pauvres, et faire des prix différents en fonction des publics (1 personne)

5. Témoignages

Ces témoignages ont été choisis pour la pluralité des visions qu'ils proposent, et pour leur développement. Si ça vous intéresse de prendre contact avec des personnes qui ont témoigné ci-dessous, nous pouvons leur en demander la permission.

Nous insistons sur le fait que les travailleur.euses de la culture, étant les premier.e.s concerné.e.s, sont souvent également les plus grand.e.s spécialistes de leurs réalités.

Témoignage 1

Répondant.e 60. Chanteuse lyrique, 30 ans

Beaucoup de peur de ma part, l'histoire nous a montré en France que quand on remet ces choses sur la table ce n'est jamais pour du mieux, surtout dans le contexte actuel.

Témoignage 2

Répondant.e 67. Plasticienne, 35 ans

Je ne suis pas contre assumer une dépendance aux cotisations générales, dans l'idée d'une solidarité et d'un bien commun. Cela pose cependant la question du travail invisibilisé : est-ce que beaucoup de personnes au "chômage" sont en fait en train de travailler tous les jours de la semaine à écrire un projet qui peut-être, un jour, lui permettra d'avoir un petit contrat ou une petite rémunération (ou même une résidence non payée) ? Donc a priori ok pour maintenir dans le système chômage mais à condition de valoriser des heures de travail en "non-présentiel" ou de "préparation" (comme les enseignant-es par exemple dont on reconnaît une partie de travail hors classes) ?

Témoignage 3

Répondant.e 81. Musicienne/regisseuse son lumière, 50 ans

-le Rpi n'est pas considéré comme un contrat même si on est obligé de cocher une journée sur la carte de pointage.

- Une journée de 15 ou 16h ne compte que pour 1 jour de 8h

- La prolongation du statut pourrait se faire une fois par an en présentant un ou plusieurs projets sur lesquels on a travaillé à un référent ou même en envoyant des liens vers des œuvres mais sans avoir à prouver des contrats. Cela permettrait aux artistes peu rémunérés mais qui ont des projets de bénéficier du statut.

Témoignage 4

Répondant.e 86: Pianiste, autrice interprète, 45 ans

-en tant que femme, l'énergie à mettre quand on n'a pas de soutien "masculin" (ni mari dans le milieu, ni mari soutenant financièrement ou autrement) est 100 fois plus importante que pour un homme : mépris, indifférence, difficulté d'être reçue pour présenter son travail, bref, j'en passe - il y a un manque de crédibilité criant pour les femmes artistes (je sais que ce n'est pas le sujet du questionnaire mais on

ne peut pas passer à côté de ça quand cela a des conséquences notables concernant le nombre d'engagements, les paiements, etc.).

- dès que je fais un contrat "au cachet", il y a une perte notable des allocations - puisque c'est étalé sur plusieurs jours avec des tarifs "pré-établis" : d'abord ça rend le parcours pour le statut encore plus difficile (à moins d'avoir des soutiens financiers par ailleurs), ensuite vu les "cachets" en question, minuscules en général, cela rend l'acquisition du statut en vrai parcours de la combattante !

-Actiris n'a rien pour les artistes. Aucun lien, aucune connexion, les agents, même sympathiques, n'y connaissent rien. Or c'est absurde puisque cela rend encore une fois la recherche d'engagements complètement à notre charge.

Il faudrait

1. Soit créer un accord de coopération entre le fédéral et les régions/communautés (FWB en l'occurrence), soit mettre cette partie au sein même de la FWB (qui donc aurait les yeux sur ce qui se passe... on peut l'espérer...)

2. Assouplir les conditions d'accès - moins de jours à prouver ou allongement de la période référence

3. rendre l'acquisition du statut beaucoup plus flexible : c'est à dire qu'on puisse l'obtenir plus facilement (en accord avec la réalité) en prenant en compte par ex. d'autres types de contrat à plus grande concurrence (enseignement, hors artistique, rémunérations plus larges: vente, droits d'auteur.e.s) - en prenant en compte le cachet en tant que rémunération brute (puisque si ça ne l'est pas, ce n'est pas la responsabilité de l'artiste mais du programmateur qui engage !), ce qui serait déjà un premier pas vers plus d'équité.

4. il y a sûrement plein de choses que j'oublie - une proposition du RISA me semblait assez pertinente - je vous y renvoie.

5. idéalement revenu universel mais je sais que c'est illusoire - même les syndicats sont contre - par contre pouvoir cumuler plusieurs casquettes (prestations artistiques, techniciennes artistiques, chercheuse (unif, etc.) , enseignants, pour pouvoir y avoir droit me semblerait une avancée.

Un équilibre devrait être fait: si l'accès est facilité, on pourrait imaginer que le renouvellement se fasse sur une plus longue période qu'un an avec des conditions peut-être plus grandes que "trois contrats" mais aussi avec une flexibilité plus grande, par ex. si on le perd, qu'on puisse le récupérer plus facilement après l'avoir obtenu une fois...

Par ailleurs, Beaucoup d'artistes font des allers-retours dans d'autres jobs - il faudrait que ce soit pris en compte dans le renouvellement -

Témoignage 5

Répondant.e 93. Peintre, 55 ans

Actuellement les critères sont d'ordre quantitatifs. Il faudrait que ceux-ci soient associés à des critères d'ordre qualitatifs. Que les artistes ne soient plus jugés par des personnes qui ne comprennent rien à leur situation mais par des pairs. Pour cela les institutions compétentes propre au monde des arts peuvent aider.

Un exemple, le sociologue Pierre-Michel Menger décrit trois critères: la capacité, la motivation intrinsèque à développer cette capacité et les conditions extérieures pour l'exercice des ces capacités.

Témoignage 6

Répondant.e 95. Artiste plasticienne et animatrice socio culturelle, 35 ans

En fait, j'adore ce que je fais, plasticienne. Être dans mon atelier, bosser sur les projets qu'on me propose ou qui m'obsèdent. Par contre, je suis fatiguée de constater que très souvent, tout le monde est payé sur un projet sauf celui qui est en bout de chaîne, l'artiste. On nous demande de faire des demandes de bourses, mais, demande-t-on aux salariés de chercher leurs rémunérations? Fatiguée aussi quand le salaire est en fait le simple achat d'une oeuvre, alors que ce sont deux choses différentes. Fatiguée du manque de clarté, pas de contrat, même quand c'est une structure publique type centre culturel. Fatiguée de ne pas être considérée comme une artiste pro, car j'ai un travail complémentaire.

En fait, je pense qu'il faut parler statut, mais surtout de tout l'écosystème de l'art. Je pense qu'on ne peut plus par exemple subsidier un lieu sans que celui-ci paye l'ensemble des artistes qui y viennent. Qu'on réfléchisse aussi à comment dans le prix d'entrée d'une expo, obligatoirement, une partie devrait nous revenir. Comment le museum pass pourrait non seulement financer les lieux, mais aussi les artistes qui animent ces lieux. Avoir des cadres juridiques clairs, des grilles de prix claires, des obligations légales de la part des lieux au sujet des rétributions, droits de monstration. Il faut regarder la réalité en face, quand on expose dans un lieu, on a pas de relation d'égal à égal avec la personne qui nous invite à exposer; ce n'est pas facile de parler d'argent, surtout quand on est jeune, qu'on a pas beaucoup d'expo, et qu'on sait qu'il y a 50 autres artistes prêts à prendre notre place si on refuse les conditions imposées. Aussi, je pense vraiment que le public ne se rend pas compte que quand il paye une entrée de musée, l'artiste est exposé n'en bénéficie que très rarement.

Témoignage 7

Répondant.e 98. Sculptrice, animatrice socio-culturel, formatrice en cours du soir, 40 ans

C'est inadmissible d'être taxé à 47 pourcents sur mes contrats smart sans avoir d'aide de l'état.

C'est inadmissible d'être payé par des contrats RPI qui ne m'aideront pas à avoir une retraite.

C'est inadmissible que mes contrats en tant que formatrice en art et animatrice en sculpture ne soient pas considéré dans le calcul du statut d'artiste. C'est inadmissible de devoir payer pour exposer. C'est inadmissible de ne pas rentrer dans une case lorsque je vais à la commune, à la banque. J'ai accompli 9 ans d'études supérieures artistiques, gagné 5 concours, vendu minimum 60 oeuvres, mon travail est connu.

Témoignage 8

Répondant.e 115. Artiste peintre, dessinatrice, écrivaine et tatoueuse, 40 ans

Nous ne sommes pas des chômeurs, je travaille 7 jours sur 7.

Dépendre du ministère de la Culture , qui est notre domaine .

Avoir un salaire de base décent (1500 € minimum) qui serait notre salaire pour nos temps de recherches et de créations avant expositions ou publications. Recherches et créations qui pourraient être prouvées annuellement par exemple .

Pouvoir bénéficier de nos ventes ou droits d'auteurs sans diminuer ce montant de base. On a bossé pour arriver à vendre, on se déplace, discute, chercher, on se vend pour ça.

Bonne chance, moi je n'y crois plus et je n'ai plus envie d'attendre l'approbation ou le bon vouloir de personnalité politique nous voyant juste comme des narcissiques fainéants et privilégiés .

La culture est niée, abandonnée ou sert juste à leurs enjeux politiques . Au moins c'est très clair maintenant

Qu'aurait donc été leur confinement sans nous et sans nos créations ?

Témoignage 9

Répondant.e 139. Dessinateur de BD et illustrateur, 45 ans.

Je suis illustrateur et peintre.

Le montant de ma rémunération (avances sur droits) n'est soumis à aucune règle légale et est laissé dans les faits à la bonne volonté du monde de l'édition, qui s'entend à travers le SNE pour niveler les budgets à la baisse. À ma connaissance, en plus de trente ans d'activité (je suis donc un auteur récurrent du monde de l'édition), jamais le montant total de mes avoirs n'ont correspondu au minimum, étalé sur la période de conception et de réalisation et à plein temps, au salaire le plus bas d'un simple employé à plein temps de maison d'édition.

La non-dégressivité du chômage doit être généralisée à l'ensemble des travailleurs créateurs ou non créateurs intermittents, sous l'égide d'un conseil artistique vraiment compétant. L'obtention d'un statut d'artiste actuel est bien trop aléatoire et sujette à n'importe quelle interprétation. Beaucoup de mes collègues tout aussi actifs que moi n'ont jamais obtenu le statut, en partie à cause du calcul du nombre de jours rémunérés. L'ONEM ne tient souvent pas compte des efforts spécifiques nécessaires à l'obtention d'un contrat, de la charge de travail préalable non-rémunérée qui va conditionner la signature d'un contrat. Il faut en tenir compte. Cette commission "Artistes" de l'ONEM n'est actuellement pas qualifiée pour juger du professionnalisme des demandeurs. Ce comité devrait être équitablement composé de représentants (sélectionnés par les artistes) de l'ensemble des secteurs de la création artistique avec une vraie parité de voix sur les décisions finales prises. La procédure doit faire l'objet d'un travail d'analyse en amont des conditions réelles de travail et de recherche d'emploi. Il doit aussi être tenu compte du contexte général du secteur d'activité, sociologiquement et économiquement. L'aide ne doit pas être partiellement aveugle.

Le statut du système de chômage pour les artistes provient de l'absence récurrente de législation sur l'emploi et la rémunération des artistes créateurs et des intermittents en général, malgré les rares commissions paritaires. L'état pallie pour beaucoup à une absence patente d'éthique des donneurs d'ordre et donc à des revenus bien trop bas ou aléatoires. Il faut sortir de la notion ultra-libérale de l'artiste au travail et imposer aux employeurs, en garantissant la diversité culturelle,

avec l'aide active (et non passive) de l'état, un cadre digne. Le jour où ce sera budgétairement possible, passer par tant de périodes chômage sera devenu inutile.

Témoignage 10

Répondant.e 144. comédien/metteur en scène/formateur/animateur/auteur/regisseur 55 ans

Le constat positif est la mobilisation du milieu et la prise de conscience de celui-ci de son existence, et de son poids. Le constat négatif est la chute dans une précarité terrible de beaucoup de collègues.

Le nombre de jours demandés par l'Onem pour l'obtention devrait être revu à la baisse, il n'est pas réaliste par rapport à la réalité du terrain. Les répétitions non payées devraient pouvoir compter, au moins à 50 pc, comme journée de travail. Lier la notion de travail à celle de rémunérations n'est pas adéquat dans notre secteur. Le plafond des rémunérations à la tâche, et donc la suppression postérieure de journée de chômage, devrait être supprimée.

Les périodes de protection devraient être allongées sur trois ans. Certains projets demandent plus de temps, il peut y avoir des périodes creuses. Des organismes types Forem/Actiris ne sont pertinents pour aider à la recherche d'emploi. Par contre un organisme qui regrouperait et centraliserait les demandes des agences de casting, des organisateurs d'événementiels, du spectacles vivants, des producteurs de toutes sortes dynamiserait la profession. Un véritable statut, qui serait aussi un accès à la profession, à l'image de ce qui se pratique au Québec, permettrait de protéger nos métiers et revaloriserait les salaires.

Dans tous les pays d'Europe, la pratique des arts à l'école est inscrite dans le cursus scolaire, sauf en Belgique. Dans tous les pays d'Europe, on forme à l'Université des praticiens habilités à utiliser des techniques artistiques dans un but pédagogique dans un cadre scolaire. Mais la pratique des arts dans l'enseignement est totalement ignorée en Belgique. Or, apprendre à travailler en groupe, à éprouver ses limites dans un spectacle, apprendre à connaître son corps, combattre la timidité, apprendre à prendre la parole en public, c'est essentiel dans la formation des jeunes. L'approche d'autres matières, y compris scientifiques, par le biais des arts est un levier puissant à la compréhension et au développement de la créativité, quel que soit le domaine. Chez nous, il n'y a rien. Rien que des professeurs passionnés (J'en connais de sciences ou de géographies qui animent des ateliers théâtre...) mais dont la formation artistique laisse à désirer; Ou des artistes qui vont dans des écoles parce que ce sont des contrats, mais peu au fait des réalités scolaires et pédagogiques. Le droit constitutionnel à l'éducation et à l'instruction passe par la pratique des arts. L'objectif n'étant pas de former des artistes mais, comme le latin que plus personne ne parle mais forme la pensée, comme la pratique des mathématiques n'est pas réservée aux futurs ingénieurs mais apprend un type de raisonnement, la pratique des arts permet le développement d'autres capacités cognitives, d'autres compétences psycho-physiques et relationnelles. Entre autres. Il ne s'agit pas de faire de l'occupationnel, il s'agit de former des têtes bien faites.

Témoignage 11

Répondant.e 158. Comédienne, 42 ans

À 42 ans, ma situation professionnelle est moins bonne qu'à mes 22 ans. Mon salaire n'a pas augmenté, il a même parfois diminué. Il y a 20 ans j'étais rémunérée pour tout le travail de répétitions ce qui n'est plus le cas maintenant. Les conditions se sont dégradées.

La charge de travail, administratif et autre, qui nous incombe lorsque nous voulons mettre en place nos propres projets artistiques (et donc créer nos propres emplois ainsi que d'autres) passe complètement inaperçue. Nous travaillons non stop, pourtant à la fin du mois nous remettons souvent une carte de pointage vide. Nous sommes des travailleurs de l'ombre. J'oscille souvent entre l'impression d'être une fraude ou un esclave... Tout ce travail est pourtant essentiel à la société, à la vie culturelle (et économique...). Ce manque de considération est minant, il faut une force morale colossale pour tenir le coup.

Notre situation financière est très précaire, et surtout incertaine puisque fluctuante. Pour ma part, sans le "statut" je ne pourrais pas continuer à faire mes créations ni travailler pour celles des autres.

Ce "statut" est ma seule sécurité financière. Je n'aurais pas la possibilité de prendre un travail alimentaire en plus: non seulement je n'en aurais pas le temps, mais si j'avais des horaires imposés par un autre emploi je n'aurais plus la possibilité d'accepter des contrats artistiques.

L'incessante remise en question du "statut" est difficile à vivre, car nous vivons avec l'angoisse constante que cette seule petite stabilité financière nous soit retirée. Or sans elle, personnellement, je cesserai mes activités artistiques.

Le problème est que nous sommes assimilés à d'autres secteurs professionnels. Il faudrait commencer par étudier notre secteur et créer un statut pour les intermittent.e.s de la culture qui soit reconnu comme tel (pas pour des travailleurs saisonniers vendangeurs comme c'est le cas actuellement). Il faut commencer par reconnaître nos spécificités.

Je pense que nous avons tous eu le sentiment, justifié, lors de la dernière réforme sur le "statut", que le but était avant tout de nous éradiquer du chômage puisque les modifications empêchent clairement l'accès à de nouveaux prétendants et a durci les conditions pour le maintien du statut pour ceux qui l'avaient déjà.

Il faudrait en tout cas éviter à tout prix de prendre exemple sur le statut français, svp! Le seul avantage du statut que nous avons actuellement en Belgique est sa pérennité. Les allocations ne sont pas élevées, elles nous permettent de nous maintenir un peu au dessus du seuil de pauvreté, mais au moins nous savons que nous pouvons compter dessus d'une année à l'autre. C'est une sécurité dont il ne faudrait pas nous priver, s'il vous plait... Cela nous permet de faire des emprunts hypothécaires, et de savoir que quoiqu'il arrive nous aurons de quoi nourrir nos enfants. C'est un confort psychologique aussi, et c'est le seul que nous avons. S'il vous plait, ne nous demandez pas de justifier de plus de contrats qu'il ne le faut actuellement. Trois contrats pour renouveler le statut cela peut paraître peu, et bien souvent nous en avons beaucoup plus. Mais une année n'est pas l'autre, et nous pouvons traverser une année plus difficile, où nous ne sommes pas très "demandés" et passer cette année à "relancer la machine", mettre des projets en place pour créer de l'emploi (cf. mes notes sur le travail bénévole...). C'est justement dans ces années là que nous avons besoin de savoir que nous pouvons compter sur nos

allocations quoi qu'il arrive. Il ne faut donc surtout pas augmenter le nombre de contrats!

Je prends exemple sur mon parcours: lorsque j'ai passé les 30 ans j'ai eu beaucoup moins de contrats (c'est malheureusement le destin de nombreuses actrices, c'est le reflet de notre société: passé le rôle des jeunes premières bonnes à mariées il n'y a quasi plus de rôles pour les femmes hormis quelques mères ou servantes par-ci par là...). Une petite "traversée du désert"... À cette époque, si j'avais dû justifier de plus de 3 contrats, j'aurais perdu mon statut (définitivement donc car celui-ci est IMPOSSIBLE à récupérer dans les conditions actuelles) et j'aurais dû trouver un emploi dans un autre secteur. Or, pendant cette période, je ne me suis pas laissée abattre: j'ai monté une compagnie, j'ai tout mis en place pour créer mes propres projets et donc de l'emploi pas seulement pour moi mais pour une petite dizaine de personnes! Et aujourd'hui je suis même à la tête de 2 compagnies. Nous créons de l'emploi. Ceci n'aurait jamais été le cas si j'avais perdu mon statut.

Ne touchons pas au 3 contrats donc, s'il vous plaît... Par contre il serait plus juste de modifier la nature des contrats qu'on nous demande. En tant qu'actrice on me demande de fournir UNIQUEMENT des contrats pour des représentations. Mais mon travail ne se limite pas à cela! Pour qu'il y ait représentations il faut qu'il y ait eu des répétitions. Or nous n'avons pas le droit de donner des contrats de répétitions pour renouveler notre statut. Pourquoi??? Et pourquoi ne puis-je pas non plus donner mes contrats d'ateliers théâtre pour enfants alors que j'interviens clairement en tant qu'artiste? Ou lorsque je joue pour un film publicitaire? Ou que je prête ma voix pour des bandes annonces? Tous ces contrats sont des contrats ARTISTIQUES et font partie de mon travail, pourquoi ne sont-ils pas considérés pour un renouvellement de statut?

Comme je le disais, la non-dégressivité et la pérennité est une nécessité dont il ne faut pas nous priver. Le revers de ceci étant que le montant de nos allocations n'est jamais revu à la hausse. Lorsque j'ai obtenu mon "statut" en 2003, je l'ai eu au maximum du plafond de l'époque. Aujourd'hui ces plafonds ont augmenté mais les allocations des "anciens" ne sont pas revues à la hausse pour autant. Un jeune artiste qui décroche son statut aujourd'hui touchera dans les 300€ de plus que moi qui ai 42 ans, 20 ans de carrière, et une famille à nourrir. Voilà, c'est le revers de la médaille, mais honnêtement je suis prête à payer ce prix si cela veut dire que j'ai la sécurité de savoir que j'aurai les allocations quoi qu'il arrive.

L'enveloppe budgétaire allouée à la culture n'est pas assez importante pour couvrir tout le secteur. Alors, une fois que les lieux ont pioché dedans pour couvrir leurs frais, pour payer leurs salariés (employés des lieux, les administratifs et autres) il ne reste plus assez pour investir dans le dernier maillon de la chaîne, qui est pourtant celui qui génère le travail des autres: l'artiste.

Pourquoi? Parce que nous n'appartenons à aucune structure, ce n'est pas un choix, nous forcés à être des électrons libres, nous travaillons tantôt pour une structure tantôt pour une autre. Nous sommes isolés. Alors, même si le fruit de notre travail acharné fait vivre tout un secteur, nous sommes les derniers à profiter des retombées économiques. Et nous ne sommes pas rémunérés pour notre travail, dont tout le monde profite pourtant...

La plupart d'entre nous travaille non stop, pour créer de l'emploi. Cependant nous sommes régulièrement convoqués chez Actiris, comme n'importe quel chômeur,

pour prouver à l'État que nous cherchons activement de l'emploi... C'est ahurissant. Et les preuves que nous devons donner à ces rendez-vous sont totalement inadaptées à nos situations. Dans nos métiers on n'envoie pas de lettre de motivation, de CV, on ne répond pas à des annonces. Ce n'est pas comme cela que ça se passe. Ces rendez-vous sont des non-sens complets, des mascarades. La spécificité de notre secteur d'activité n'est pas prise en compte. D'ailleurs, s'il vous plait, revoyez la base de données des questions posées par actiris à ces rendez-vous! Dans les questions posées aux comédiennes, on nous demande si on accepte de jouer dans des films pornographiques! Si ce n'est pas méconnaître notre métier de poser une telle question... et insultant.

Donc oui, tout à fait, sortons du système chômage puisque nous ne sommes pas chômeurs.

Et profitons-en pour mettre en place un système pour notre pension.

Personnellement cela m'angoisse énormément de savoir que je ne toucherai quasi rien pour ma pension. A priori je toucherai 60% de mes allocations chômage... donc dans les 600€ par mois puisque mes allocations ne sont pas indexées. Si tant est que j'ai encore droit au chômage au moment de prendre ma pension! Car je n'ai aucune garantie que ce soit le cas: si les conditions de maintien de statut sont modifiées d'ici-là, j'aurai peut-être été rayée du chômage. D'autre part, je n'ai aucune idée de la quantité de travail que j'aurai à 65 ans... Une actrice de 65 ans peut-elle encore justifier des 3 contrats annuels pour représentations afin de renouveler son statut? C'est loin d'être sûr... Pour résumer, je n'ai aucune garantie d'avoir une pension, si maigre soit elle. Pourtant je travaille non stop. Voilà, c'est ça notre réalité.

Si le statut est modifié, si nous sortons du système chômage, merci de penser à un système de pension pour ceux qui sont dans le système chômage depuis des années et n'ont plus assez d'années devant eux pour cotiser à un nouveau système...

Le plus pertinent est de consulter directement les personnes intéressées: les artistes et technicien.ne.s.

Nous avons l'habitude d'avoir une vue d'ensemble sur les choses, sur le fonctionnement de la société, et d'être multi-casquettes. Nous devons être consultés. Les théoricien.nes, juristes, économistes risquent à nouveau de sortir une réforme qui soit déconnectée de nos réalités, et fatale au secteur, aux artistes, aux personnes qui s'acharnent à nourrir la vie culturelle du pays. Quelles seront les motivations d'un économiste? Certainement pas les nôtres.

S'il vous plait, prenez le temps d'imaginer un monde sans artistes: que serait votre vie sans musique, sans livres, sans spectacle, sans cinéma, sans arts plastiques?

Qu'écouteriez-vous pendant vos trajets s'il n'y avait pas de musique?

Que regarderiez-vous à la télévision pour vous détendre le soir s'il n'y avait plus d'acteurs pour jouer dans un téléfilm, de réalisateurs pour le réaliser, de scénariste pour l'écrire? Comment serait diffusé le journal télévisé ou radio s'il n'y avait pas de caméraman, camérawomen ou d'ingénieur.e.s du son? Et vos campagnes électorales... sans technicien.ne.s pour les diffuser en télévision et radio, ou de photographe pour vos photos, ce serait comment??? Et quelle serait votre vie sans un bon livre à lire le soir ou lors de vos moments de détente? Sans sortie théâtre ou concert?

Maintenant que vous avez imaginé cela, cette vie bien triste où vous-même, les politicien.ne.s, ne seriez pas entendus car il n'y aurait personne pour diffuser votre

parole, dites-vous bien ceci: les principaux travailleurs de la culture, les artistes et technicien.ne.s, sont traités comme des esclaves.

Ils travaillent d'arrache-pied pour nourrir la vie culturelle belge et la faire briller à l'international. Et les retombées économiques sont considérables. Pourtant vous oubliez, sciemment, de rémunérer ceux qui y contribuent à la base. Vous oubliez une partie de votre société, qui est loin, bien loin, d'être négligeable, et qui a une valeur sur plus d'un plan.

Témoignage 12

Répondant.e 234. Producteur/Réalisateur films fiction + institutionnels/entreprises/pubs 65 ans

On est dans un système qui est complètement malade de manière chronique depuis des dizaines d'années. Le statut d'artiste permet de survivre dans un environnement de travail constamment précarisé. Il est donc absolument nécessaire ! Mais pour moi, la base du problème vient du sous-financement chronique des oeuvres artistiques. Dans le cas du cinéma c'est carrément pathologique. Par exemple, étant donné le conditionnement du financement des films à 50% max de tax shelter, aucune fiction n'est possible sans un financement public de la Commission du film, qui est par ailleurs complètement sous-financée, et du coup elle laisse en rade des dizaines de projets à chaque session. Si on cessait ce conditionnement, plus de films se feraient par des financements alternatifs, et donc il y aurait plus de travail pour les techniciens et les artistes techniciens. Le statut d'artiste payerait le complément mensuel, et politiquement ce serait beaucoup plus acceptable. On pourrait accepter plus facilement d'augmenter le nombre de jours minimum prestés annuellement pour bénéficier du statut car dans la réalité des faits on travaillerait tous plus aussi. C'est un avis qui n'est peut-être pas parfait car je ne prétends pas connaître la totalité de l'équation, mais en résumé je pense que les pouvoirs publics devraient financer davantage les oeuvres, et à défaut, nous laisser davantage la liberté de trouver leurs financements.

Témoignage 13

Répondant.e 242. Metteure en scène, Autrice, Actrice - 50 ans

L'artiste choisit d'être artiste, grâce à l'école ou bien avec l'expérience, avec toute les difficultés que cela représente. Donc la dégressivité n'a pas de sens. Il faut un montant non-dégressif pour toutes les personnes qui travaillent dans le secteur culturel, par rapport à son âge, son expérience, son diplôme, etc. Que cette personne soit de terrain, ou non, dans l'écriture ou dans le didactisme, il faut un montant fixe alloué par mois, un salaire, et une reconnaissance sociale, comme les fonctionnaires de l'état. Avec les avantages des fonctionnaires c'est à dire vacances, âge, pension, prêt bancaire possible, etc. Les artistes doivent être sur les mêmes pieds que les fonctionnaires. De la même manière qu'eux : Des Fonctionnaires culturels.

Témoignage 14

Répondant.e 246. Actrice -30 ans

La plupart des personnes qui font des études de comédien ne les commencent bien après 18 ans, et à juste titre. Ce sont des études qui demandent de la maturité, il faut se connaître, beaucoup donner de soi. Quand on sort de l'école, pour la plupart, on a plus de 25 ans et donc droit à aucune allocation d'insertion. Il y a ceux qui comme moi ont "la chance" de pouvoir rester encore un peu chez leurs parents (même si à 25 ans sincèrement il faut mordre sur sa chique pour le supporter) pour être pleinement disponibles pour répondre aux castings, aux appels à projets, etc. Et puis, il y a ceux qui restent sur le banc de touche parce qu'ils sont obligés de travailler dans des bars en black en se faisant exploiter pour pouvoir payer leur loyer et bouffer. Quelle énergie leur reste-t-il pour s'insérer dans le monde professionnel artistique ? Il n'y a aucune égalité des chances dans ce système. Les années qui suivent la sortie d'une école artistique sont, je pense, précieuses pour se lancer. Il faut rétablir une aide pour les jeunes qui sortent des études. Nous permettre d'y avoir accès au moins jusqu'à 30 ans, comme c'était le cas jusqu'à il y a 5-6 ans.

Témoignage 15

Répondant.e 254. Professeur arts plastiques 45 ans

La méconnaissance "générale" par l'état des pratiques artistiques les plus actuelles est un frein à son développement, de l'état, du pays, mais aussi de l'art, au sens même le plus libéral du terme. La politisation directe ou indirecte du pourvoir de postes de représentation de haut niveau est une erreur: certains des postes des musées, des postes dans les ambassades, aux côtés d'entreprises ou d'ong dont la culture pourrait être un moteur ou un accessoire de développement devraient être donnés à des gens non pas en fonction de leur "compétences" artistique, toute relative, mais en fonction de leur reconnaissance par leur pairs, également à l'étranger. La "recherche" et "l'expérimentation" sont des enjeux majeurs pour le développement de l'art, si cela peut faire l'épreuve de subvention, c'est vrai, elle ne sont néanmoins pas du tout valorisée ni auprès des institutions, ni auprès du public, ni dans les médias. Un travail ENORME de communication sur ces projets, à travers différents médias doit être effectué qui permettrait à la fois d'ouvrir les expérimentations mais aussi de les croiser, notamment vis à vis d'autres "mondes de l'art" -cinéma, musique, etc.- que les 20 dernières années ou plus ont transformé en corporations. La résistance au tout numérique est également un enjeu majeur. Il me semble que tout ces points (et si en plus on accompagne cela de parallèle avec des mouvements sociaux, la recherche universitaire, le développement des recherches en écologies, toutes les pratiques nouvelles de l'agriculture, de la médecine, du paysage, etc., etc.) les pratiques artistiques pourraient être moteurs à de nouvelles économies qui permettrait à ce statut de ne pas être un "entre-deux", trop déclassé, socialement et économiquement, mais au contraire porteur de perspectives. Il faudrait au contraire de la "non dégraissivité" que le chômage augmente avec le niveau de vie. Nous savons que le système crée du chômage pour pouvoir exister, les chômeurs sont donc une condition du système, et en tant que tels, utiles. Cette utilité doit être valorisée au plus haut degré et concernant les artistes leur permettre d'exister et de réaliser afin de pouvoir pleinement imprégner la société de créations de tous ordres.

Il ne faut pas de "non-dégressivité" il faut une augmentation systématique. S'il ne faut pas spécialement d'augmentation du prix des oeuvres vendues, cela correspondant à des critères non étatiques, il faudrait par contre que les activités spontanées, autonomes, autogérées, parfois gratuites soient valorisées par une rémunération "générale", non spécifique, soumise à la croissance du niveau de vie. En créant une commission qui ne serait faite QUE d'artistes et désignés entre eux, nombreux (peut-être une vingtaine), rémunérés, renouvelée tout les deux ou trois ans maximum, et qui pourraient estimer les démarches accomplies par leurs pairs pour l'obtention ou la prolongation du statut aux seuls motifs artistiques. Le renouvellement rapide, systématique et sans condition de la commission permettrait d'éviter tout conflit déplacé ou népotisme.

Je pense qu'il ne faut justement QUE des artistes pour réfléchir à un nouveau statut. Il serait par contre intéressant, peut-être, que des économistes, juristes, curateurs, critiques, etc., etc... mais également des personnes dont le métier repose sur la création, au sens large, cuisiniers, architectes, autres professions de l'art (cinéma, littérature, danses) puissent échanger leurs travaux afin d'éviter la spécialisation, le corporatisme et les privilèges de "corps".

Il faut absolument reconnaître les intérêts économiques, historiques et patrimoniaux de l'art et travailler avec les artistes (pas "pour" eux, pas "contre" eux) afin d'ouvrir la perceptions des pratiques, riches et diverses d'une part à sa connaissance (et sa reconnaissance) par le plus grand nombre, et d'autre part aux enjeux économiques, parfois touristiques, généralement culturels sur lequel le pays doit s'appuyer pour se développer.

Je pense que le point de départ de l'état pour penser l'art devrait être le suivant : sans même penser aux "oeuvres" d'art à proprement parlé il n'y a pas une table, une chaise, une fenêtre, une série télé, un parfum qui ait été créé sans la participation d'un "artiste" ... et plus loin, puisque nous parlons ici du rapport entre les artistes et l'état, il n'y a pas un pays qui ne doive son imaginaire aux artistes qui l'ont travaillé. Et la Belgique est un exemple extrêmement fort.

Témoignage 16

Répondant.e 268 Soundesigner-composer-auteur, 55 ans

Je trouve scandaleux que l'Onem demande de se faire rembourser quand on touche des droits d'auteur.

Ces droits sont parfois complètement éphémères et le résultat d'un succès qui ne se reproduira peut-être jamais.

Pour donner un exemple, prenons un chômeur-compositeur... tiens quel hasard! Il aurait fait la musique d'un film qui obtient un certain succès. Un film qui fait un succès ne dépend pas de celui qui en a fait la musique... en tout cas pas directement. Le succès du film dépend avant tout de son exposition au public de sa promotion. Et ça le compositeur n'y est pas pour grand-chose. Un compositeur fait de l'art, pas du commerce. Alors que pour le même chômeur-compositeur qui aurait des biens immobiliers qu'il louerait à de tierces personnes, on ne va pas lui faire d'ennuis. Idem pour celui qui aurait des actions. La plus values sur ces actions ne seront pas prises en compte comme revenus complémentaires par l'Onem. Pourtant ici la démarche est carrément commercial! Le comble c'est que ces revenus sont tous

catégorisés comme étant des revenus mobiliers. Mais une sorte de ségrégation en ce qui concerne les droits d'auteurs semble prévaloir aux yeux des comptables de l'ONEM. C'est totalement injustes. Pour moi les droits d'auteur, c'est ce qui m'a permis de tenir mon matériel à jour aux besoins de mes commanditaires. J'ai personnellement déjà dépensé près de 12000€ pour me défendre en justice contre l'Onem, j'approche doucement de la somme qu'ils me réclamaient. Et ce, avec un procès qui dure depuis 2014. Est-ce que vous savez que quand je génère 100000€ de droits d'auteur pour la musique d'un film qui marche bien dans des pays étrangers, seulement 20% de cette somme me revient suite à la ponction éditoriale, celle des sociétés soeurs puis celle des impôts! Franchement je trouve que après ça, quand l'ONEM arrive pour demander de rendre le reste, c'est plus que scandaleux. On a l'impression d'avoir gagné de l'argent pour tout le monde, sauf pour soi. Ça ne donne plus envie de continuer.

Témoignage 17

Répondant.e 277 Autrice, metteuse en scène, actrice, 55 ans

En Belgique francophone, la création est très variée. Attention de laisser leur place aux artistes les plus improbables, les plus fragiles, les plus marginaux, c'est la pluralité des formes qui fait la richesse de notre terreau. Le système flamand par exemple est très élitiste. Il laisse la majorité des artistes sur le carreau pour ne privilégier que quelques artistes qu'ils soutiennent massivement et désignent comme "flambeaux de la culture flamande". Je désire à l'inverse de la Flandres que TOUS ou la plupart en tout cas, puissent trouver leur place dans ce nouveau système.

Je pense qu'il est essentiel que l'accès au dit "statut d'artiste" soit beaucoup plus facile. Les jeunes ont beaucoup plus de difficulté à obtenir du travail rémunéré, il est donc aberrant de leur bloquer l'accès au statut sous prétexte qu'ils n'ont pas assez de "travail", car en fait en art travail et salaire sont deux choses différentes. L'accès et le renouvellement devrait se faire sur base de dossier. Pour rentrer dans une école d'art il faut déjà passer l'examen d'entrée. Après un cursus artistique est long et très demandant. Nos écoles d'art sont excellentes (toute la France vient en Belgique pour les suivre...). Quand on sort d'une école on n'a plus à prouver qu'on est un artiste. Par contre un certain nombre d'ex étudiants n'y reste pas, dans ce secteur. Il faudrait une commission d'évaluation constituée de gens du métier, qui connaissent les problématiques spécifiques de notre métier. Notre interlocuteur ne devrait pas être l'onem car nous ne sommes pas SANS travail mais bien des travailleur.se.s non rémunérés pour notre travail D'INTERET PUBLIC. Mais par contre c'est important de vérifier que les dits "artistes" continuent effectivement d'exercer ce métier. Ce qui est essentiel c'est d'abord de sortir les artistes d'un statut précaire qui joue sur le mensonge permanent (on n'est pas sensé.e.s travailler quand on est au chômage alors qu'on bosse justement énormément quand on est au chômage pour préparer les rares périodes où on sera salariés). Le problème essentiel est que quand on est au chômage, on est sur un siège éjectable, on est à la merci des inspecteurs de l'onem, on doit prouver qu'on cherche du travail alors qu'on en a mais qu'on ne peut pas le dire...

Ce serait important que la société reconnaisse la plus value de l'art (au même rang que l'éducation par exemple). Que les artistes puisse bénéficier d'une sorte de revenu garanti et d'être protégés.

Ce qui me pose question c'est la disparité des salaires dans la culture. On trouve normal que tous les gens travaillant dans les bureaux de théâtres, musées, salles de concert, ministères de la Culture soient salariés mais pas les artistes. Pourquoi ? Pour que les artistes soient mieux rémunérés pour le travail qu'ils font il y a plusieurs mesures possibles à mettre en place

D'abord cesser de laisser les directeur.trice.s d'institutions culturelles gérer leur institution sans contrôle de la Communauté française alors que ce sont des lieux qui fonctionnent avec des fonds publics.

- imposer des pourcentages de la dotation annuelle liés au salaire des artistes qui viennent y créer des oeuvres

- imposer d'avoir des artistes en résidence salariés

- dans le cas du théâtres, des auteur.trice.s en résidence dont les oeuvres produites soient ensuite montées par les théâtres

Un gros travail avait été fait (notamment par Anne Vanweddingen de la SACD) dans le cadre du projet en chantier "Bouger les lignes". Il faudrait retourner vers les conclusions de ces études.

D'autres solutions sont peut-être envisageables : faire un gros pot commun avec tous les acteurs de la culture (artistes, producteur.trice.s, médiateur.trice.s, chaînes de tv etc.) et distribuer cet argent de façon beaucoup plus équitable à la base.

Le problème actuellement est que l'argent (et donc le pouvoir) est au mains des institutions, ce qui fait de l'artiste un.e perpétuel.le quémandeur.euse. Pourtant c'est elle.lui qui donne tout son sens, sa valeur, sa substantifique moelle au secteur. Les structures culturelles devraient fonctionner AUTOUR des artistes et pas l'inverse.

Témoignage 18

Répondant.e 291 Metteure en scène, auteur et comédienne 25 ans

Pour le premier accès à la non-dégressivité, je pense qu'il serait plus réaliste de demander aux jeunes artistes de prouver, sur les 18 derniers mois, une centaine de jours de travail (dont par exemple minimum 70 jours artistiques) plutôt que 156 jours (dont minimum 104 jours artistiques).

Pour le renouvellement, 3 jours c'est le max: (et c'est d'ailleurs quelque chose qui m'inquiète beaucoup quant à la refonte de ce statut d'artiste). Ce serait bien d'avoir deux caisses différentes pour distinguer chomeur.euse.s et artistes, et ainsi reconnaître que ce "revenu minimum garanti aux artistes" finance du travail et non pas de la recherche d'emploi. Ce nouvel organisme, inexistant aujourd'hui, pourrait éventuellement pratiquer une forme de "contrôle" pour vérifier que l'artiste sous sa protection est effectivement en travail, mais il faudrait voir sous quelle forme : montrer des écrits / des maquettes / des réalisations en tout genre, des prise de contacts, des dossiers, des preuves de résidence, de castings,... ce contrôle devrait être adapté à la réalité du secteur (càd pas ce qu'on demande aujourd'hui aux chomeur.euse.s à savoir des mails de candidatures en réponses à des offres d'emploi ou des candidatures spontanées).

Si on passait d'une "non-dégressivité du chômage" à un vrai "revenu minimum garanti aux artistes", on pourrait imaginer, comme c'est le cas dans les autres secteurs, une augmentation progressive en fonction du nombre d'années d'expérience dans le domaine.

Cette sortie du système chômage aiderait aussi probablement à déconstruire la représentation néfaste pour nos professions de l'artiste-chomeur-profiteur.

Témoignage 19

Répondant.e 336 Réalisateur - scénariste 35 ans

Pour la RTBF, télévision de service public en grande partie financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, j'ai travaillé pendant 7 mois à l'élaboration d'une bible de réalisation d'une série et à la préparation d'un épisode pilote (lectures des scénarios, discussions avec les auteurs, analyse et décodage de l'univers souhaité, rédaction d'une bible de réalisation d'une vingtaine de pages décrivant l'univers formel de la série et les choix de mise en scène, multitude de réunions, constitution d'équipe, casting d'une dizaine de rôles principaux, repérages de décors, lectures avec les acteurs, répétitions, essayages costumes, essais maquillage, découpage technique, essais caméras, réunions préparatoires, suivi de la composition des musiques, jours de tournage puis montage image, montage son, étalonnage, mixage).

Pour ces 7 mois de travail, j'ai été déclaré 3 jours sous contrat (correspondant aux jours réels de tournage).

Et j'ai été rémunéré 2500 euros supplémentaires sous forme de droits d'auteurs pour la cession de droits liée à la bible de réalisation.

Lors du jury final où nous avons présenté le travail, les membres de la RTBF ne m'ont pas dit bonjour, pas adressé une seule fois la parole pour me remercier ou valoriser le travail. Pire que cela, ils ne nous ont pas donné de feu vert et ont demandé aux auteurs scénaristes un travail de réécriture qui va nécessiter environ 6 mois de travail (qu'ils ne proposent évidemment pas de rémunérer).

À ce stade ci, ni eux, ni le producteur, ni moi ne savons si la série va finir par se faire un jour. Et même si elle se fait, je ne suis en aucun cas assuré d'être en charge de sa réalisation malgré tout le travail que j'ai déjà effectué. Je pense que nous serons beaucoup plus stimulés et productifs le jour où nous serons payés pour ce que nous faisons et non pas pour être "assistés". Il faut systématiser la rémunération pour notre travail (si pas à un taux horaire, au moins pour une étape de travail fournie - UNE version de scénario par exemple et pas DIX pour le même prix).

Pour que les producteurs puissent nous payer normalement pour notre travail, il faut que leur situation soit aussi analysée. Comment se fait-il qu'ils n'ont pas l'argent pour développer des projets ? Et comment se fait-il qu'une fois que les films sont produits, ils sont rangés et que l'on passe à un autre sans avoir pris la peine de promouvoir ou diffuser largement le premier ?

C'est parce qu'il n'y a pas d'argent octroyé, ni pour le développement ni pour la promo et la diffusion.

Là où les producteurs survivent, c'est en produisant (avec le montant des aides à la production). Hors il n'y a aucun sens à produire dans le simple but de produire.

En ce qui concerne la RTBF et autres commanditaires : il faut qu'ils soient beaucoup plus contraints à des règles strictes vis-à-vis des artistes créateurs à qui ils délèguent

systématiquement tout le boulot artistique dans le valoriser financièrement (depuis l'élaboration du concept). En plus de recevoir beaucoup d'argent public, ils profitent du chômage artistique actuel; s'appuie dessus en se disant qu'ils n'ont pas à payer les artistes pour chaque heure de travail prestée puisqu'ils ont déjà cette "bouée". Il faut aussi qu'ils soient beaucoup plus contraints à valoriser la création belge francophone.

Comment se fait-il que même les films qu'ils coproduisent soient diffusés sur la TROIS en fin de soirée ou même jamais ?

Comment se fait-il qu'au JT ou dans le peu d'émissions culturelles qu'il y a, on entende jamais parlé de nos créations belges (que ce soit le cinéma ou les arts du spectacle) ? À quoi bon parler du dernier blockbuster hollywoodien au JT alors qu'on en parle déjà partout et alors qu'on ne parle jamais (ou si rarement) de notre travail ?

La dernière fois que j'ai eu l'impression qu'on parlait réellement d'un film belge à la RTBF, c'était pour "Girl" de Lukas Dhont. Et c'était un réalisateur flamand !

Tout ce que je dis là paraît peut-être hors sujet mais ça ne l'est pas.

Car avant de décider de la révision d'un statut d'artistes, pour le financer, il faudrait analyser réellement l'ensemble du secteur et se demander en quoi la culture pourrait aussi rapporter plus. Comment attirer le public dans les salles et dans les expos ?

Pourquoi le français ou le flamand est beaucoup plus enclin à se rendre dans les salles pour voir ses propres productions ?

Selon moi, c'est parce que l'ensemble des médias participent à créer un attrait pour la culture flamande ou la culture française.

Il faut faire en sorte que les médias belges francophones valorisent nos productions. Et il faut faire en sorte que l'éducation soit elle aussi plus portée sur la culture.

Témoignage 20

Répondant.e 352 Artiste de cirque, 30 ans

Il est impossible de se payer le travail effectué ou de reporter ce coût sur la vente des spectacles car le prix de nos spectacles flamberait ! Pour rester dans un prix correct (et payable par les festivals et les théâtres) nous devons partir du principe que nous ne payons que les représentations.

Les subventions permettent de payer une partie des résidences, mais la plupart du temps les montants permettent juste de payer le matériel et les intervenants extérieurs (metteur en scène, régisseur, chorégraphe, scénographe...)

De nouveau, nous devons sacrifier nos salaires.

Grâce au statut cette situation est possible mais interdite.

Nous devons donc cacher que nous travaillons... car nous sommes supposés chercher du travail. Alors que c'est justement tout ce travail qui nous permet ensuite de faire des contrats.

Je pense qu'il y a un problème concernant le travail non rémunéré qui doit actuellement être caché. Cela ne permet pas de montrer le travail réellement effectué. Cela donne peut-être injustement l'impression de peu de travail effectué.

Il y a des années avec beaucoup de créations et peu de spectacles, et des années avec plus de tournées. C'est un secteur dynamique.

Il faudrait valoriser tout le travail non rémunéré.

Il faudrait que les personnes qui contrôlent les artistes soient formées pour comprendre les réalités des artistes selon les différents secteurs. En plus des contrats de travail il pourrait y avoir un système pour mettre en valeur les créations en cours, les perspectives d'avenir.

Témoignage 21

Répondant.e 380 Comédien, 30 ans

Concernant le renouvellement, il faudrait arrêter de parler en terme de "prestations" ce qui est une notion discriminatoire.

Certains ont un contrat de 2 mois de répétitions qui sera considéré comme 1 seule prestation, quand d'autres peuvent en prouver 3 avec 3 contrats d'1h de travail...

Il serait plus judicieux de parler en terme de nombre de jours de travail, ou de montant de salaire brut gagné sur l'année.

Dans l'idéal ce serait bien de sortir du système chômage: Un musicien qui n'est pas en concert ou pas en répétition doit continuer à travailler son instrument quotidiennement. Il n'est donc pas "disponible sur le marché de l'emploi" comme l'entend l'ONEM.

De la même manière prouver une recherche d'emploi est complexe pour la plupart des artistes, cette recherche étant la plupart du temps informelle, et ne rentrant pas dans les standards de ce qu'attendent le Forem, Actiris, et le VDAB.

En plus la loi est incohérente : la loi sur le travail artistique mentionne que, par nature, tout travail artistique est à mi-chemin entre en travail de salarié et un travail d'indépendant. Dès lors mettre les artistes sous statut de chômeur, c'est faire rentrer des ronds dans des carrés.

Témoignage 22

Répondant.e 442 comédien, metteur en scène, auteur, poète, chargé de production, pédagogue, regard extérieur, dramaturge, etc., 40 ans

De fait, certaines phases exploratoires d'écriture, rendez-vous professionnels, laboratoires, ne peuvent pas être couverts par des contrats, faute de moyens financiers. Pour les artistes sous « statut d'artiste », ces phases s'apparentent légitimement à une « recherche active d'emploi », puisque c'est cette activité – et elle seule ! - qui leur permet de décrocher les futurs contrats d'emploi.

Malheureusement l'ONEM considère très mal ces phases. Créer un statut d'artiste solide, c'est aussi faire comprendre à l'ONEM (donc via le fédéral) que les créateurs.rice.s théâtraux au chômage ne sont pas des artistes « sans emploi » mais bien « provisoirement sans contrat ». Il faut donc inventer une souplesse administrative qui leur permet d'affirmer durant les contrôles ONEM la manière singulière dont ils cherchent de l'emploi. Il faut moderniser la démarche et leur permettre de poursuivre leurs créations en paix.

Autre proposition originale : Nous savons, chiffres à l'appui, que le secteur culturel contribue très positivement à l'économie du pays (valeur ajoutée, PIB).

Economiquement, comme socialement, personne n'a intérêt à ce qu'il s'écroule, quelles que soient nos opinions politiques.

Nous savons d'autre part que les allocations chômage non-dégressives, appelées communément « statut d'artiste », représentent des millions d'euros pour le contribuable.

Nous savons enfin que nos créations n'existeraient pas si, durant les périodes d'incubation et de développement artistiques (mentionnées ci-dessus), les créateur.rice.s ne pouvaient compter sur leur statut d'artiste.

Personne n'ose le dire, mais les allocations du statut d'artiste représentent sûrement, et de loin, la plus grande coproduction financière à nos projets théâtraux. Pourquoi personne n'ose le dire ? Les artistes ne peuvent pas l'affirmer cela publiquement, au risque de passer aux yeux de l'ONEM pour des employés travaillant bénévolement, alors qu'ils sont censés chercher de l'emploi. Il est d'autre part difficile de l'affirmer dans la Presse, car le grand-public risquerait de mal comprendre la situation, et de penser (au vu des chiffres) que les artistes sont payés pour ne rien faire. J'en arrive à la solution à négocier selon moi au fédéral, si et seulement si le Gouvernement fédéral en place semble le permettre :

1. Il faut faire accepter l'idée que la création théâtrale ne peut se passer de ces montants financiers « statut d'artiste » pour exister, si elle veut continuer à garantir l'accès à la Culture pour tous à des tarifs raisonnables.
2. Il faut négocier au fédéral pour qu'au moins une partie de ce montant « chômage » soit reversé à la FWB, pour la Culture.
3. La FWB doit reverser l'argent aux artistes, en inventant des possibilités de contrats « recherche et développement » très peu taxés.

Economiquement, rien n'a été gagné, rien n'a été perdu, et pourtant cela change tout. En opérant ce glissement, le chômage diminue et le budget de la culture augmente. Les artistes qui étaient sans emploi augmentent leur nombre de contrats, leur protection sociale, etc., et le contribuable ne paie rien de plus que ce qu'il payait déjà.

Témoignage 23

Répondant.e 503 Comédien (surtout de doublage) 45 ans

Il y a dix ans il était possible de "changer de code" à l'onem et comme je tournais déjà dans des films et pubs j'ai, après avoir été employé par une banque, réorienté ma carrière en introduisant des contrats artistiques à l'époque. Cette démarche peut sembler incroyable ajd pour certains mais finalement ce serait une bonne idée de réinstaurer ceci. Si on est dans le circuit depuis un moment si ça nous plait on peut décider ainsi de se réorienter sans directement devoir prouver un nombre de prestations astronomiques quasi impossible à fournir pour les artistes qui se lancent. -- Comme dit plus haut, fournir 156 jours, etc. c'est totalement impossible quand on se lance. Il faudrait faire ça progressivement: la première année 10 contrats, puis 20, puis peut être 30 puis accès au statut avec protection tant que la personne remet les 3 contrats par an par la suite.

Ou prouver que sur l'année on a fait les démarches, formations, observations, stages, faire un dossier accompagné de 10 contrats, faire le point au cas par cas et délivrer ou non le statut pas seulement basé sur un brut à générer, mais avoir une approche aussi humaine, éclairés, avec des gens du TERRAIN qui conseillent les fonctionnaires sur les réalités du métier...

Témoignage 24

Répondant.e 509 Comédien-metteur en scène 45 ans

Je trouve qu'il est très dangereux de se pencher sur cette question alors que la droite est à tous les niveaux de pouvoir. Le moment est je crois très mal choisi. Ma hantise est un système à la française voire pire, et j'ai très peur de ce qu'ils vont nous inventer...

Témoignage 25

Répondant.e 538 actrice à titre principal, également photographe, performeuse et documentariste 35 ans

Le travail rémunéré représente la pointe de l'iceberg du travail

artistique. Le travail non rémunéré -à part pour quelques exceptions d'artistes bien installés (et encore)- représente la majorité du travail artistique.

Certaines instances réclament de diminuer le nombre de jours pour accéder au statut (revenir à l'ancien calcul d'il y a une dizaine d'années) et augmenter le nombre de jours pour le renouvellement (soit 26 prestas ou 52 prestas au lieu des 3 actuelles). Pour les femmes, qui travaillent moins que les hommes de façon rémunérée,

ce serait une catastrophe. Bcp d'entre nous ne pourraient pas renouveler leur statut. Je ne vois pas de calcul comptable qui puisse être une proposition valide.

Je crois que le travail non rémunéré doit être reconnu, et que l'accession ainsi que le renouvellement pourrait se faire sur base d'un rapport annuel de l'artiste, qui ferait son bilan en terme de travail artistique (rémunéré ou non). Il y aurait une commission qui pourrait examiner ces dossiers. Cette commission serait tirée au sort sur base volontaire parmi des artistes et technicien.ne.s de toutes disciplines, en rotativité régulière... Il faudrait remplir un formulaire standard pas trop long.

Tout le monde serait payé au taux max (et pas des gens calés à 700€ tte leur vie). Il faut rappeler que le nombre de personnes qui ont le statut est très petit, (selon l'ONSS entre 3100 et 3800 bénéficiaires-à vérifier),

donc ce ne sont pas les artistes qui ruinent les caisses de l'État. Bien sûr pour moi la priorité du gouvernement devrait être d'empêcher l'évasion fiscale, ce qui ne semble pas être son leitmotiv actuel...

L'état a une responsabilité vis-à-vis des personnes qui sont formées et sortent des écoles. Ce n'est pas normal qu'un si grand nombre d'artistes ne puisse pas exécuter leur métier parce qu'elles sont obligées de recourir à des jobs alimentaires parfois humiliants. Ce n'est pas normal que le travail non rémunéré soit fait de façon caché. Le peintre peint parfois des mois pour un tableau ; la romancière écrit parfois des années pour un livre ; les compagnies travaillent en résidences ; etc. C'est inhérent à la création artistique. Je crois que cette reconnaissance stimulerait la création elle-même, et ce ne serait plus quelque chose de honteux.

On est exhorté à produire, à être dans l'hyperactivité ; et la lenteur est mal vue.

Vitesse de production n'est pas synonyme de qualité. Des expériences d'immersion en recherche telles que celles menées par de grands groupes d'artistes dans les années 60-70 sont impossibles à imaginer aujourd'hui.

Les subsides ne suivent pas l'augmentation du nombre d'artistes (chaque année sortent de plus en plus de monde des écoles). Il faudrait également que les subsides augmentent de façon exponentielle, et que soit vérifié que ceux-ci arrivent bien chez les artistes.

Concernant le statut sous covid, la chose positive aura été l'absence de contrôle en cette période. Il serait sain d'arrêter définitivement ces contrôles qui sont de vastes comédies (de mauvais goût), avec des productions de justificatifs qui ne correspondent en rien à la réalité de la recherche d'emploi artistique. Il s'agit d'une perte de temps, d'énergie, d'argent public, ainsi qu'un gaspillage de ressources papier, électronique et déplacements.

6. Personnes ressources

Dans le questionnaire, l'une des questions demandait: "Pensez-vous à des personnes ressources (théoricien.nes, juristes, économistes et/ou autres) dont l'objet de la recherche est pertinent pour étayer notre réflexion ? À qui pensez-vous? Avez-vous éventuellement son contact?"

Nous avons écarté les personnes qui semblaient trop éloignées de la recherche. Par souci de transparence et parce que nous pouvons nous tromper, les voici à titre indicatif: Frédéric Lordon, Marx, Bakounine, Emma Goldman, Murray Bookchin, David Ackert, Anne-Emmanuelle Bourgaux - constitutionnaliste, Renaud Delmarquette CSC, Samuel Churin - Coordination des Intermittents et Précaires FR, Alain Deneault- un philosophe québécois, Daphné de Hemptinne - directrice de l'Académie royale des Beaux-Arts, Yann Gaudin - lanceur d'alerte français sur Pole Emploi, Philippe Lacrosse - Retraité ONEM, Franck Lepage, Muhammad Yunus, David Graeber, Isabelle Stengers, Vinciane Despret

Voici donc la liste des autres. Nous avons mis en gras les personnes les plus citées.

Nicolas Bier, a créé une plateforme de simplification administrative

<https://www.dockers.io/>

nico.bier.mail@gmail.com

Patrice Bonnafoux, Licencié en Administration culturelle – Administrateur du Théâtre Océan Nord

Roger Burton, travaille actuellement pour SMart où il a particulièrement suivi la réforme du statut de l'artiste et des règles du chômage qui leur sont appliquées. Il nous éclaire sur la situation économique des métiers artistiques et dans le champ de la création.

Caroline Braye, a fait une thèse sur le statut social du modèle d'art à L'ULB

Suzanne Capiou, Avocate au Barreau de Bruxelles, médiateur agréé, maître de Conférences à l'ULB (droit de l'audiovisuel et du spectacle vivant)

<https://www.pac-g.be/analyse-13-suzanne-capiou-le-statut-social-de-lartiste-a-work-in-progress/>

suzanne.capiou@ulb.be

Julien Cabay, juriste spécialisé en droit d'auteur, chercheur au CNRS et professeur à l'ULB

Dominic Castagnola, réalisateur

Aurélien Catin, "Notre condition" - FR

<https://documentations.art/Entretien-Aurelien-Catin-Notre-condition-essai-sur-le-salaire-au>

Dans cet ouvrage, Aurélien Catin s'emploie à un travail de réévaluation totale du statut d'artiste-auteur-e à l'aune des nombreux débats qui animent les champs de réflexion autour de la question du travail. Le livre plaide notamment pour une extension du statut de l'intermittence et pour un salaire à vie – à ne pas confondre avec le revenu de base. Ouvrage en téléchargement libre ici:

https://riot-editions.fr/wp-content/uploads/2020/02/Notre_condition-Aurelien_Catin.pdf

Yves Clot, psychologue du travail français

Nicola Donato, délégué au Conseil général Setca Culture

Aline Fares, ex-banquière et militante dans le secteur de la finance.

<https://alinefares.net/a-propos/>

<https://www.youtube.com/watch?v=tnqBHcO7v4g>

Isabelle Ferrera Maître de recherche au FNRS - La démocratie dans le travail - FR

<https://www.youtube.com/watch?v=F98iYzWxCMc>

Bernard Friot, sociologue et économiste français, professeur émérite à l'université Paris-Nanterre

On lui doit le concept de "salaire à vie".

Vincent Gielen, musicien qui théorise beaucoup sur le groupe Facebook "conseildead"

Marie Gobert, CSC

Paul Hermant, chroniqueur radio et auteur de plusieurs essais sociopolitiques, Paul Hermant est aussi créateur ou accompagnateur de mouvements comme *Opération Villages Roumains*, *Causes Communes*, le *G1000* ou *Acteurs des Temps Présents*.

Pierre Jeanray, avocat spécialisé en entreprises culturelles et artistiques, aux médias et du développement des technologies informatiques et numériques ainsi qu' à la protection et à la défense de la propriété intellectuelle et artistique, droit d'auteur, droits voisins, etc.

pj@vdelegal.be

Anne-Catherine Lacroix, Ateliers des droits sociaux Bruxelles

Tél. : 02/512.02.90 - 02/512.71.57

Jean-Christophe Lardinois, avocat spécialisé en droits intellectuels officiant au sein du cabinet d'avocats In Casu et assistant à l'ULB. Il est également auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet.

jcl@online.be

Romain Leloup, avocat https://www.arc-culture.be/wp-content/uploads/2018/09/ANALYSE_Le-statut-d%E2%80%99artiste-existe-t-il.pdf

Martine Lemal, docteur en droit et artiste, Prof à l'AD et UCL
martinelemal@skynet.be

Marie-Laure Lulé, juriste de droit européen des métiers de la création

Pierre-Michel Menger, un sociologue français, spécialiste des mondes de l'art et de la création. Auteur de "Le talent : évaluer et rémunérer"
<https://www.youtube.com/watch?v=VxLvgMm6Kdo>

André Nayer, professeur de droit à l'ULB
<https://www.erudit.org/fr/revues/crs/1991-n16-crs1516534/1002126ar/>
andre.nayer@ulb.be

Alexandre Pinthiaux, juriste spécialisé en droit d'auteurs, prof à l'ULB, auteur de « L'art et le droit en Belgique »
ap@kaleis.be

Anne Rayet, Avocate Artiste chez Afschrift, spécialisée en législation du travail

Nicolas Thirion, professeur à l'ULG, séminaire "Droit et Art"
<https://gerda.hypotheses.org/membres/uliege#Pres06>
Ses recherches actuelles portent sur l'essentiel sur l'utilisation des travaux de Michel Foucault dans le domaine juridique, l'épistémologie du discours juridique et l'étude des représentations du phénomène juridique dans la littérature et au cinéma. Et Gara San Juan Kasperek, qui a comparé les statuts belges, français et espagnols
https://matheo.uliege.be/bitstream/2268.2/6893/10/TFE_SANJUANKASPEREK_GARA.pdf

David Van Reybrouck, scientifique, historien de la culture, archéologue et écrivain belge d'expression néerlandaise, spécialiste du tirage au sort.
<https://www.davidvanreybrouck.be>

Sébastien Robeet, juriste à la CNE et trésorier à la LDH. Droit du travail et droit de la sécurité sociale.

Le RISA

Marc-Antoine Sabaté, politologue ULB, spécialiste du revenu de base inconditionnel <https://journals.openedition.org/ethiquepublique/4821>
marc-antoine.sabate@ulb.ac.be

Julie Van Elslande, juriste, Kunstpunt, elle a co-élaboré le programme de recherche CAVEAT. Elle oeuvre avec plusieurs artistes à des recherches de contrats adaptés aux

oeuvres. Les artistes qu'elle côtoie sont pour la plupart reliés au champ de l'art conceptuel.

julievanelslande@gmail.com

Michel Van Slijpe, Co-fondateur du Bocal (Bureau collectif pour artistes et compagnies) et responsable de formations – enseignant à l'INSAS (master production) – collaborateur de Modul (structure pour artistes) – collaborateur de Théâtre & Publics (formation à la production)

Alexandre Von Sivers, acteur belge et docteur en droit, s'être fortement impliqué dans la défense syndicale des travailleurs du spectacle au sein de la FGTB.

Anne Vanweddigen, commission d'expertise Bouger les lignes, directrice du service des auteurs et de l'action culturelle SACD-BE

Autres: L'Union Des Artistes (UDA) du Québec pourrait être riche d'enseignements, de trucs et d'exemples de législations. <https://uda.ca>

Des organismes comme l'ITI (Institut International du Théâtre -UNESCO), qui dispose de plus de cent centres dans le monde, et qui dispose de commission sur le statut de l'artiste, pourraient être des relais pour obtenir des informations sur les modalités légales ailleurs dans le monde. <https://www.iti-worldwide.org>

Un organisme du même type existe pour l'éducation et la pratique du spectacle avec les jeunes : International Drama Education Association

(IDEA) <https://www.ideadrama.org>

Unesco sur les métiers de la culture http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13138&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html